

ALERTE PRESSE

Fiscalité du carburant : une fiscalité pour une activité !

Les Entrepreneurs des Territoires réunis en Assemblée Générale au Mans le 10 décembre ont unanimement décidé de ré-appuyer fermement leur position sur le Gazole Non Routier (GNR) en envoyant une motion aux ministères concernés. Le mot d'ordre est clair : seule l'activité doit déterminer la fiscalité de son carburant ! Fixer le carburant en fonction de la machine, au cas par cas, est inenvisageable.

Paris, le 11 décembre 2019 – « *Seule la nature de l'activité de nos machines agricoles et forestières doit dicter la fiscalité du carburant ! C'est la solution la plus pertinente et la plus durable* », déclare Gérard Napias, Président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT). En résumé, les machines utilisées par les entrepreneurs pour les travaux agricoles et forestiers doivent utiliser du GNR, et ce, sans exception. « *Il paraît inconcevable de déterminer au cas par cas, machine par machine, le carburant que nous devons utiliser, ce n'est pas une liste à la Prévert !* », martèle le Président. Il y a parfois plusieurs dizaines de machines dans les entreprises, la situation pourrait ainsi devenir dramatiquement compliquée et illogique si elle est dictée par des listes de machines par carburant.

« *Arrêtons de complexifier la vie de nos entreprises !* », rappellent les 90 entrepreneurs responsables syndicaux, représentant 21 000 entreprises de travaux, réunis au Mans. La situation est telle que pour la première fois en AG ils ont décidé à l'unanimité d'envoyer une motion au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi qu'au Ministère de l'Economie et des Finances à propos des conséquences de la réforme de la fiscalité du carburant, prévue dans l'article 16 du projet de Loi de Finances pour 2020.

Les entreprises de travaux forestiers et agricoles utilisent aujourd'hui du GNR pour leurs travaux.

Pour tout renseignement - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Mathilde Lehoux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - mlehoux@agence-rdn.com

A propos - FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 97 000 salariés permanents et occasionnels réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. 265 000 agriculteurs (60 % des exploitations agricoles françaises) font appel aux entreprises de travaux agricoles. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).